



LPA JURI'SCOPE

Aout, 25, 2023

N° 30

TOUT SAVOIR SUR LE RÉGIME
DE FUSION-ACQUISITION DES
SOCIÉTÉS COMMERCIALESSCIENCE SAVOIR
FAIRE
&
EXPERTISEL'ÉQUIPE DE RÉDACTION

ADEL FENDRI

YASMINE FKI

NESRINE HEDFI

CYRINE MIGHRI

WWW.LPA-LEGAL.COM.TN<https://www.linkedin.com/company/legal-partners-advisors/><https://www.facebook.com/profile.php?id=100089715340398>

TOUT SAVOIR SUR LE RÉGIME DE FUSION-ACQUISITION DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES



Le droit des sociétés exprime parfaitement un besoin de souplesse et d'adaptation des entreprises afin de survivre à la concurrence nationale ou internationale. Pour atteindre cette finalité, les opérations de restructuration dans le monde des affaires sont mises en place comme étant une réponse dynamique aux exigences changeantes de l'économie mondiale.

Elles incarnent l'essence même de l'adaptation, de l'expansion et l'efficacité des sociétés. L'objectif ultime de ces opérations est clair alors, remodeler, réinventer et renforcer l'empreinte et la compétitivité d'une société sur le marché. Ces opérations alors sont utilisées par les sociétés, comme un accélérateur de croissance, dans le but de développer leurs activités, d'accroître leur puissance financière et leurs parts de marché.¹

Parmi ces stratégies de restructuration, une forme de transformation émerge particulièrement comme la plus puissante et influente : Il s'agit de la fusion .

1: <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fusion-acquisition>



“ **La fusion, en tant que telle, est une manifestation du potentiel inhérent à la consolidation des forces de deux sociétés indépendantes. Elle repose sur le principe de l'union volontaire, où deux entités fusionnent pour créer une nouvelle réalité commerciale, souvent plus robuste et compétitive.**

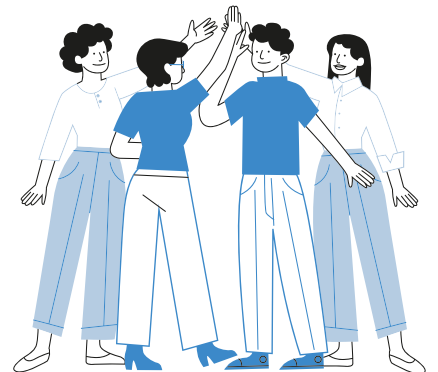
En droit Tunisien, le code des sociétés commerciales régit cette forme de restructuration au sein de « deuxième titre, livre Cinq » réservé à la fusion des sociétés : Au sens de l'article 411 du présent code : « **La fusion est la réunion de deux ou plusieurs sociétés pour former une seule société. La fusion peut résulter soit de l'absorption par une ou plusieurs sociétés des autres sociétés, soit de la création d'une société nouvelle à partir de celles-ci** »

De ce qui précède, on remarque que le droit Tunisien prévoit deux formes de fusion : la fusion par absorption ou la fusion par la création d'une nouvelle société.

En droit français, tout comme le droit Tunisien, une fusion peut prendre deux formes différentes, aboutissant à deux situations distinctes : la fusion avec création d'une société nouvelle ou la fusion par absorption.

Cependant, le code de commerce français prévoit une autre forme de fusion. Il s'agit de la fusion-acquisition, également appelée fusac ou M & A (Mergers and Acquisition). Selon l'article L236-1 du Code de Commerce, la fusion-acquisition est la transmission du patrimoine d'une ou plusieurs sociétés à une autre. Cette opération peut être réalisée avec un transfert partiel ou global des branches d'activité. ²

La fusion-acquisition représente un processus complexe et stratégique au sein du monde des affaires. Au fil de cet article, nous plongerons dans la notion même de fusion-acquisition (1), en explorant ainsi ses différents types(2), pour finaliser par l'étude de processus de la réalisation de ladite opération(3).



²<https://www.compte-pro.com/fusion-acquisition-dune-entreprise-quelles-sont-les-differentes-formes-juridiques#quentend-on-par-fusion-acquisition>



1 : LA NOTION FUSION ACQUISITION

Souvent assimilées l'un à l'autre, du fait des opérations de « fusion-acquisition », et parfois même considérées comme des synonymes, les notions de fusion et d'acquisition désignent en fait deux concepts juridiques bien distincts.

En effet, l'emploi du terme « **fusion** » est souvent faire référence au rapprochement opéré entre deux sociétés de taille équivalente ou relativement proche. La fusion représente la transmission du patrimoine d'une société à une autre, pour ne former qu'une seule et même entité.

Par extension, le terme « **acquisition** » sert à qualifier le rapprochement d'une grande société avec une société plus petite.³ Cette technique s'observe généralement à travers l'obtention d'un pouvoir de décision, qu'il soit en droit ou en fait. En d'autres termes, il s'agit bien d'une acquisition du contrôle d'une autre société qui se réalise soit par l'achat de ses parts sociales ou ses actions.⁴

De ce qui précède alors, la fusion-acquisition présente une forme de regroupement qui permet à une société de se développer.⁵ Cependant, l'expression « fusions-acquisitions » n'a pas reçu de définition légale par le législateur français, faisant ainsi l'objet d'un large débat doctrinal.⁶

Cette notion apporte une nuance distincte à la notion de fusion. En effet, Elle incarne la stratégie d'une société cherchant à étendre son influence en acquérant une autre entité, tout en préservant leur identité juridique distincte.

C'est une démarche qui va au-delà de la simple fusion, car elle implique non seulement une intégration des opérations, mais aussi un contrôle direct sur la société ciblée.

En d'autres termes, lors d'une fusion-acquisition, l'accent est mis sur le contrôle juridique et les prérogatives conférées aux assemblées générales. La société qui réalise l'acquisition prend en main la direction du plan économique et commercial de la société qu'elle absorbe. Les actionnaires de cette dernière deviennent alors des actionnaires de la société absorbante.

Cette opération de fusion-acquisition permet généralement de préserver davantage de flexibilité, laissant à la société absorbée la possibilité de conserver son nom et ses marques le cas échéant.

3. <https://www.managersenmission.com/management-de-transition/expertises/fusion-acquisition/>

4. Lola Modena, Hélène Simonet : M&A : LE GRAND BOOM DES FUSIONS-ACQUISITIONS, ATTRACTIVITÉ ET PERSPECTIVES DU DROIT FRANÇAIS, UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON-SORBONNE REVUE OFIS

5. <https://gocardless.com/fr/guides/articles/fusion-acquisition/>

6. Lola Modena, Hélène Simonet : M&A : LE GRAND BOOM DES FUSIONS-ACQUISITIONS, ATTRACTIVITÉ ET PERSPECTIVES DU DROIT FRANÇAIS, UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON-SORBONNE REVUE OFIS



C'est pour cette raison qu'il ne faut pas confondre entre la fusion-acquisition et la fusion absorption, car dans ce dernier cas, les deux sociétés s'allient pour ne former qu'une seule entité juridique et commerciale.⁷Ainsi, la fusion-acquisition se réalise à travers plusieurs modes.

2 : LES TYPES DE FUSION-ACQUISITION

En choisissant la fusion-acquisition comme un moyen de croissance, la société en cause peut opter l'une de ses trois sortes de fusion-acquisition :

La fusion-acquisition verticale :

se produit lorsque qu'une entreprise intègre une autre entreprise de sa chaîne d'approvisionnement, que ce soit un fournisseur ou un client. Cette approche permet à la société de renforcer sa présence au sein de son secteur d'activité en élargissant son contrôle sur les étapes clés de la production. Un exemple illustrant cette stratégie : un distributeur de pommes qui acquiert un producteur de pommes

La fusion-acquisition horizontale :

Quant à elle, survient lorsque deux entreprises concurrentes ou opérantes sur le même marché fusionnent pour étendre leur part de marché et diversifier leur offre de produits ou de services. Un exemple concret serait la fusion entre un fabricant de Yaourt et un fabricant du lait.

La fusion-acquisition conglomerale

Consiste à acquérir une entreprise opérant dans un tout autre secteur d'activité. Cette démarche permet à l'entreprise d'établir un conglomérat diversifié englobant diverses industries. Par exemple, un distributeur de pommes qui absorbe une entreprise spécialisée dans les produits laitiers.⁸

7. <https://www.l-expert-comptable.com/a/37855-la-fusion-acquisition-les-grands-principes.html>

8. <https://gocardless.com/fr/guides/articles/fusionacquisition/#:~:text=La%20fusion%2Dacquisition%20est%20une,les%20%C3%A9tapes%20de%20lo p%C3%A9ration.>



Quoique, la stratégie choisie par la société afin de promouvoir à son développement et croissance, Le processus d'une fusion-acquisition est jalonné d'étapes cruciales. Depuis les négociations initiales jusqu'à l'intégration post-acquisition, chaque phase revêt une importance particulière.

3 : LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION DE FUSION -ACQUISITION

Le formalisme lié à la fusion-acquisition est un aspect important à prendre en compte lors de la mise en œuvre d'une telle opération. En effet, il est essentiel de se conformer à un ensemble de règles et de procédures spécifiques afin que l'opération puisse être légalement reconnue.

Études préliminaires approfondies : Avant de lancer l'opération de fusion-acquisition, une série d'études détaillées est essentielle, couvrant les aspects commerciaux, financiers, juridiques et sociaux. Une stratégie est élaborée pour définir des critères précis, tels que la croissance et la concurrence, permettant de sélectionner le candidat idéal pour l'acquisition.

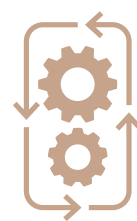
Préparation de l'opération : Une fois l'entreprise cible choisie, l'opération doit être minutieusement préparée. La société absorbante évalue la société cible, ouvrant la voie à la Due Diligence, couvrant des domaines comptables, sociaux, juridiques, fiscaux, etc. La négociation des termes de l'opération, notamment le prix et les conditions de clôture, débute à ce stade. Une lettre d'intention peut être échangée pour préparer le terrain.⁹

Approbation des organes de direction :

Les organes de direction des sociétés impliquées, tels que les conseils d'administration, donnent leur aval à la fusion-acquisition. Cette phase implique souvent la rédaction et la signature d'un protocole d'accord, qui fixe les termes et conditions de l'opération, marquant ainsi la fin des négociations.¹⁰

Signature du contrat de cession :

La signature du contrat de cession officialise la clôture de l'opération et la satisfaction des dernières conditions. Selon la taille de la société et le secteur d'activité concerné, des parties tierces telles que les autorités de la concurrence peuvent être impliquées.



À la fin du processus, la fusion-acquisition produit ses effets : les actifs de la société cible sont transférés à la société absorbante en échange de droits sociaux, et les associés de la société cible deviennent associés de la nouvelle entreprise.

9. Fusion acquisition : Faites de cette opération une réussite, publié sur Managers en Mission, disponible sur <https://www.managersenmission.com/management-de-transition/expertises/fusion-acquisition/>
10. <https://monjuridique.infogreffe.fr/blog/fusion-acquisition>



En fin de compte, la fusion-acquisition est un outil puissant pour les sociétés qui cherchent à évoluer rapidement, à saisir de nouvelles opportunités et à renforcer leur position sur le marché. Cependant, elle doit être abordée avec précaution et exécutée avec soin pour atteindre les objectifs escomptés.

À mesure que les marchés évoluent et que les entreprises continuent de s'adapter, **la fusion-acquisition** restera un élément clé de la stratégie commerciale, appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans le paysage des affaires mondial.

